

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

REGLEMENT NUMERO 2024-732 DECRETANT L'ACHAT D'UNE AUTOPOMPE POUR LE SERVICE DE SECURITE INCENDIE AINSI QU'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 348 160 \$

PRENEZ AVIS QUE :

Le « Règlement numéro 2024-732 décrétant l'achat d'une autopompe pour le Service de sécurité incendie ainsi qu'un emprunt d'un montant de 1 348 160 \$ » a franchi les étapes suivantes :

- AVIS DE MOTION DONNÉ LE 1^{ER} OCTOBRE 2024;
- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT LE 1^{ER} OCTOBRE 2024;
- ADOPTION PAR LE CONSEIL LE 8 OCTOBRE 2024;
- APPROBATION PAR LES PERSONNES HABILES À VOTER LE 17 OCTOBRE 2024;
- ET
- APPROBATION PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION LE 28 OCTOBRE 2024.

Le règlement numéro 2024-732 autorise une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'une autopompe 800 gallons impériaux pour un montant de 1 348 160\$ incluant les taxes nettes, vu la nécessité d'acquérir une autopompe neuve pour le Service de sécurité incendie, notamment en raison de la fin de vie utile de l'équipement que l'autopompe 800 gallons impériaux vise à remplacer.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal du Canton de Sheford situé au 245, chemin Picard, à Sheford, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sheford, le 29 octobre 2024.

(signé)

JAMES L. LACROIX

Directeur général et greffier-trésorier